

Conseil Municipal du lundi 27 juin 2022 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil vingt deux, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. DEMAY Sébastien, Mme BOUILLEROT Céline, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CRESPEL Cécile, Mme CRESPEL Laurine, M. Hervé TOSTIVINT, M. Christophe ALLÉE, Mme JOSSE Delphine.

Absente excusée : Mme ROUAULT Delphine a donné pouvoir à Mme GAUTIER Magali

Absents : M. HEUZÉ Fabien, Mme MACÉ-HOREL Monique,

Nombre de Conseillers en exercice : 19

présents : 16

Votants : 16 + 1 pouvoir

Date de convocation : 20/06/2022

Secrétaire : Sébastien DEMAY

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Sébastien DEMAY en tant que secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 16 mai 2022

Intervention de M. Hubert GUINARD, Président du SMICTOM CENTRE OUEST: Présentation de la répartition de la redevance ordures ménagères

1. Conception réalisation d'un logement à vocation locative sociale : Attribution du marché
2. Travaux de restauration de l'orgue de l'église : Avenant au marché de travaux
3. Construction d'un logement locatif social : Demande de subvention départementale au titre du contrat de territoire
4. Acquisition d'un bien immobilier cadastré section AC n°201, 204, 242, 312,315, 329 et n° 332
5. Restaurant scolaire : Coût du repas pour l'année 2022/2023
6. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
7. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 17 mai 2022

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 17 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Conception réalisation d'un logement à vocation locative sociale : Attribution du marché (DEL 2022-43)

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée pour la conception réalisation d'un logement à vocation locative sociale sur le lot n° 6 du lotissement le champ janaie.

La date limite de remise des offres était fixée au 30 mai 2022 à 17h00.

Une seule offre a été réceptionnée.

La commission d'Appel d'Offre a analysé l'offre reçu de la société GASNIER MAISONS INDIVIDUELLES et propose de retenir cette offre d'un montant de 105 900.00€HT soit 127 080.00€TTC.

Monsieur le Maire présente le résultat de cette consultation et donne lecture du descriptif des travaux réalisés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre proposée par l'entreprise GASNIER MAISONS INDIVIDUELLES pour un montant de 105 900.00€HT soit 127 080.00€ TTC;

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Travaux de restauration de l'orgue de l'église : Avenant n° 1 au marché de travaux (DEL 2022-44)

Monsieur le Maire rappelle le marché de travaux de restauration de l'orgue de l'église passé avec l'atelier Orglez pour un montant de 140 319€HT.

Ces travaux de restauration de l'orgue sont actuellement en cours de réalisation et des travaux supplémentaires apparaissent nécessaires compte tenu du mauvais état des tuyaux de bois, d'apparence non visible du fait de la peinture qui cachait l'état de ces tuyaux.

Monsieur le Maire présente l'avenant proposé par la SARL ORGLEZ d'un montant de 11 960.00€ HT soit 14 652.00€TTC. Une demande complémentaire de subvention va être déposée auprès de la DRAC.

Montant initial du marché : 140 319.00€ HT

Montant de l'avenant n°1: 11 960.00€ HT

Nouveau montant total du marché : 152 279.00€ HT soit 182 734.80€ TTC

Le plan de financement prévisionnel (version avec avenant) est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux sur l'orgue	140 319.00 € + 11 960.00€	Subvention de la DRAC : 40 % (notifié)	62 526.00 €
Maîtrise d'œuvre	20 000.00 €		
Devis électricité+maçonnerie	1 295.00 €	Subvention DSIL : 40% (notifié)	63 000.00 €
		Auto financement	48 048.00 €
Total	173 574.00 €	Total	173 574.00€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant n°1.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la passation de l'avenant proposé par l'entreprise ORGLEZ pour les travaux de restauration de l'orgue de l'église pour un montant de 11 960.00€ HT soit 14 352.00€ TTC ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Conception réalisation d'un logement locatif social : Demande de subvention départementale au titre du contrat de territoire (DEL 2022-45)

Monsieur le Maire indique que le projet de construction d'un logement locatif social est éligible à la subvention départementale au titre du contrat de territoire, il rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat départemental de territoire finance des projets de développement, de vie et d'équipement des intercommunalités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 21 663.00€.

Le plan de financement se présente comme suit :

	MONTANT € HT	MONTANT € TTC		MONTANT €
DEPENSES			RECETTES	
Travaux de conception et de réalisation du logement	105 900.00 €	127 080.00 €	CD Contrat de territoire (Montant subvention sollicité) 20 %	21 663.00 €
Assurance dommages ouvrages	2 415.00	2 415.00€	Subvention Programme Local de l'Habitat (PLH)	4 000.00 €
			Autofinancement	82 652.00 €
TOTAL OPERATION	108 315.00€	108 315.00€		108 315.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement tel qu'il a été présenté

SOLLICITE une subvention dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 21 663.00€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention.

Acquisition d'un bien immobilier cadastré section AC n° 201, 204, 242, 312, 315, 329 et 332 (DEL 2022-46)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Vincent GAUTIER-SAUVAGNAC, Gérant de l'entreprise MÉNARD TP qui propose la vente pour un montant de 160 000.00€HT des parcelles et ensemble immobiliers propriété de la « SCI LE CLOS DE LA ROCHE » :

Section	N°	Adresse ou nom de parcelle	Surface
AC	201	Le Bourg	00ha14a27ca
AC	204	Le Bourg	00ha01a00ca
AC	242	23 Rue de la Libération	00ha13a98ca
AC	243	23 Rue de la Libération	00ha17a70ca
AC	312	Le Clos des Roches	00ha42a13ca
AC	315	23b Rue de la Libération	00ha18a00ca
		Total surface	01ha07a08ca



Les parcelles représentent un ensemble immobilier composé de :

- Un bâtiment construit en parpaing d'une superficie d'environ 120m² à usage de bureaux, salle de réception, salle archives et sanitaires,
- Dépendances bâties d'une superficie d'environ 930m²,
- Un bâtiment charpente métallique à usage de vestiaires, stockage et garage,
- Un bâtiment avec soubassement en parpaing à usage de garage atelier,
- Un bâtiment charpente métallique à usage de stockage et garage engins,
- Un bâtiment à usage de garage d'engins.
- D'une station de lavage

La propriété est totalement clôturée.

Monsieur le Maire indique qu'un avis a été demandé au service des domaines, la valeur vénale déterminée selon la méthode de comparaison est estimée à 160 000€ avec une marge d'appréciation de plus ou moins 15 %. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ce bien et de se prononcer sur le montant de l'acquisition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour 2 contres) :

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n° 201, 204, 242, 243, 312 et 315 d'une contenance de 10 708m² appartenant à la SCI LE CLOS DE LA ROCHE au prix ferme HT de 160 000,00€ ;

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette transaction.

Restaurant scolaire : Coût du repas pour l'année 2022-2023 (DEL 2022-47)

Monsieur le Maire rappelle que selon le décret du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, il appartient au Conseil Municipal de fixer le coût du tarif du repas servi au restaurant scolaire municipal, dans la limite du coût par usager.

Le nombre de repas servis au restaurant scolaire en 2021 est de 18 568, soit 5 123 repas de plus qu'en 2020.

En 2021, le prix de revient s'élève à 7.33€ par repas (8.43€ en 2020).

Le prix du repas est actuellement fixé à 3.75€ (enfant) et 6.00€ (adulte)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix du repas pour l'année 2022/2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas modifier le prix du repas au restaurant scolaire pour les enfants et les adultes. Le prix du repas est maintenu à 3.75€ pour les enfants et à 6.00€ pour les adultes pour l'année scolaire 2022/2023.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEL 2022-05)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Fourniture et pose de cylindre mairie + salle des sports	BOSCHAT LAVEIX	11 993.46€	30/05/2022
Création armoire électrique à la salle des sports pour manifestation	MANIVELLE	1 157.40€	01/06/2022
Album mariage	EDITIONS EVENEMENTS	494.20€	08/06/2022
Fourniture et pose de volets roulants 17 Rue des Mégalithes	MARTIN	3 760.68€	10/06/2022
Réaménagement d'une salle de bain 17 Rue des Mégalithes	MASSARD E	2 731.94€	10/06/2022
Travaux plomberie réaménagement d'une salle de bain 17 Rue des Mégalithes	LEJART C	1 301.93€	10/06/2022
Remplacement des convecteurs 17 Rue des Mégalithes	MANIVELLE S	2 893.76€	10/06/2022
Création de prises de courant + complément tarif convecteurs 17 Rue des Mégalithes	MANIVELLE S	190.30€	20/06/2022
Reprise des plans du lotissement modification PA	ABEIL	4 290.00€	15/06/2022
Impression bulletin municipal ETE 2022	ROUDENN GRAFIK	2 018.50€	17/06/2022
Corbeille site camping	MAVASA	756.79€	22/06/2022
Panneau de signalisation temporaire services techniques	MAVASA	1 141.90€	23/06/2022

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 27 juin 2022.

Questions diverses

M. Guillaume Pasquier indique que des serrures connectées vont être mises en place au sein de la salle des sports, salle des fêtes et mairie à compter de la fin Aout 2022.

Mme Magali Gautier informe de la participation de la commune à « octobre rose » du 1^{er} octobre au 31 octobre 2022 dans le cadre de la campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet évènement est le ruban rose.

Un atelier prévention « l'équilibre est dans le pied » a été mis en place « atelier du pied » bonne participation, un atelier nutrition est en projet.

Mr Pollet Noël indique que :

- Le bulletin municipal ÉTÉ 2022 va être distribué début juillet

M. Tostivint interroge sur le départ d'un agent de la commune.

Mme Lemoine Céline fait part de l'animation prévue sur le site du Boisgesbert, présentation du site et découverte de la biodiversité le 6 juillet 2022, inscription en mairie

Monsieur le Maire présente des esquisses du projet du parking aux abords de la salle des fêtes, un avis est demandé aux membres du conseil municipal afin de pouvoir présenter se projet lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une famille qui doit faire l'acquisition d'une propriété au sud de la commune. Ce courrier concerne le projet de scolarisation des enfants sur la commune de St M'hervon Montauban, un avis est demandé aux membres du conseil municipal.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 5 septembre 2022 à 20h00